

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130214-2013\_B044-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2013  
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B044**

**OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Remplacement des descentes EU/EV et sanitaires" à Aix-en-Provence - 1311 logements - Pays d'Aix Habitat**

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Étaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

**Excusé(e)s :**

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

**07\_1\_08**

**BUREAU DU 14 FEVRIER 2013**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Thématique : Habitat**

**Objet : Actions et aides financières – logement social d'intérêt communautaire -  
« Remplacement des descentes EU/EV et sanitaires » à Aix-en-Provence -  
1 311 logements - Pays d'Aix Habitat  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Pays d'Aix Habitat sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de **68 571 €** pour la réhabilitation de 1 311 logements à Aix-en-Provence.

**Exposé des motifs :**

Le Conseil de Communauté a décidé par délibération N° 2008-A147 du 12 décembre 2008, de suspendre l'attribution de ses aides au logement social au respect du principe d'éco-conditionnalité et aux règles de majoration relatives aux labels de performance énergétique.

De nouveaux dispositifs de subventions au logement social ont donc été déclarés d'intérêt communautaire au Conseil de Communauté du 15 mai 2009.

Par ailleurs, il a été décidé par délibération N° 2010-A193 du 10 décembre 2010 de prendre en charge sur le budget de la CPA les aides pour réhabilitation en lieu et

place de l'Etat, ceci dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et dans les mêmes conditions que l'aide « PALULOS ».

Pays d'Aix Habitat sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de cette subvention au titre de la réhabilitation pour le remplacement des descentes d'évacuation d'eaux usées et eaux-vannes (EU/EV) ainsi que des WC sur 1 311 logements situés dans le quartier d'Encagnane.

Il s'agit des groupes Iliade, Odyssée, Méjanès, Calendal, Maillane et Zodiaque mis en location entre 1967 et 1972:

Le prix de revient de cette opération s'élève à 685 710 €, soit 523 € par logement.

Ces travaux n'engendreront aucune augmentation de loyer.

↳ La subvention sollicitée au titre des aides à la réhabilitation, en application des délibérations **N° 2008-A147 et N° 2009-A055** s'élève à **34 285,50 €** (5% du coût des travaux, ces travaux n'entraînant pas d'amélioration des performances énergétiques).

↳ La subvention sollicitée au titre des aides à la réhabilitation en substitution à l'aide « PALULOS » de l'Etat, en application de la délibération **N° 2010-A193**, s'élève à **34 285,50 €** (5% du coût des travaux, ces travaux n'entraînant pas d'amélioration des performances énergétiques).

Plan de financement prévisionnel :

Prêt CDC	617 139 €
CPA	68 571 €
<b>Total</b>	<b>685 710 €</b>

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
Aix en Provence	PAYS D'AIX HABITAT	Remplacement descentes EU/EV	1 311	685 710 €	Réhabilitation 5%	34 285,50 €
					« PALULOS » 5%	34 285,50 €
<b>Total subventions</b>						<b>68 571 €</b>

## **Visas :**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération N° 2008-A147 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 déclarant d'intérêt communautaire le principe d'éco-conditionnalité des aides de la CPA en faveur du logement social ;

VU la délibération N° 2009-A055 du Conseil communautaire du 15 mai 2009 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur de la réhabilitation des logements sociaux ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération N° 2010-A193 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 décidant de la prise en charge des subventions pour réhabilitation « PALULOS », dans le cadre de la délégation des aides à la pierre ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 31 janvier 2013;

## **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **68 571 €** à Pays d'Aix Habitat ;

**DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

**AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière.



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT**

**Direction Stratégie et Cohérence Territoriale  
Service Habitat**

N°

**CONVENTION**

**entre**

**la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix  
et  
PAYS D'AIX HABITAT**

**Opération « Remplacement des descentes EU/EV »  
à Aix-en-Provence**

# CONVENTION

**Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération de réhabilitation «Remplacement des descentes EU/EV» réalisée par Pays d'Aix Habitat au titre des aides au logement locatif social.**

## ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)  
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en  
exécution de la délibération du Bureau en date du 14 février 2013 d'une part,

## ET

Pays d'Aix Habitat, représentée par son Directeur Général, Madame Mireille MANTOT,  
agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en date du 20  
septembre 2012 d'autre part,

## Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Principes d'éco-conditionnalité des aides : délibération N° 2008-A147 du 12 décembre 2008
- Construction neuve : aide forfaitaire au logement : délibération N° 2009-A058 du 15 mai 2009
- Acquisition-amélioration : délibération N° 2009-A056 du 15 mai 2009
- Aide à la réhabilitation : délibération n°2009-A055 du 15 mai 2009 et prise en charge de la subvention « PALULOS » dans le cadre des aides à la pierre (délibération n° 2010-A193 du 10 décembre 2010)
- Prise en charge de la part Etat du surcoût foncier dans le cadre de la délégation des aides à la pierre : délibération N° 2007-A247 du 20 juin 2007

## Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Remplacement des descentes EU/EV» réalisée par Pays d'Aix Habitat au titre des aides à la réhabilitation.

## Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du 14 février 2013, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant maximum de **68 571 €**. Cette aide correspond à 5% du prix de revient pour les aides de la CPA en propre et 5% en substitution à l'aide « PALULOS » de l'Etat.

### **Article 3 – Caractère de l'aide**

L'aide sus-mentionnée n'est pas actualisable.

Si le montant de l'opération varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

### **Article 4 – Modalités de versement**

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 20% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général et le Directeur Financier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux  
à Aix-en-Provence, le**

Pour PAYS D'AIX HABITAT

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Directeur Général  
Mireille MANTOT**

**Le Vice Président Délégué  
Jean-Claude FERAUD**

*Conformément à la délibération N°      du Bureau  
du 14 février 2013*

**OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Remplacement des descentes EU/EV et sanitaires" à Aix-en-Provence - 1311 logements - Pays d'Aix Habitat**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

**15 FEV. 2013**